

Fiche EDOF

Proposer une formation certifiante pour Mon compte formation

v2 du 29/07/2020

Sommaire

1. Obtenir l'accès à EDOF	2
1.1 Etre un Organisme de formation	2
1.2 Proposer des formations éligibles au CPF.....	2
2. Qu'est-ce qu'une certification ?.....	4
3. Votre offre de formation n'est pas certifiante ?	5
3.1 Alors comment rendre vos formations certifiantes ?.....	5
3.2 Quelles alternatives s'offrent à vous ?.....	5
3.2.1 Créer une certification « maison »	5
3.2.2 S'adosser à une certification existante	5
4. Votre offre de formation est certifiante et vous disposez de l'autorisation du certificateur	8
4.1 Créer une offre certifiante dans EDOF.....	8
4.2 Saisir le code d'identification de la certification préparée par votre formation.....	9
4.2.1 Un code RNCP, pour une certification enregistrée au RNCP	9
4.2.2 Un code RS, pour une certification enregistrée au RS	10

Pour une utilisation optimale d'EDOF, nous vous conseillons d'utiliser les dernières versions des navigateurs suivants :



Google Chrome



Mozilla Firefox



Safari



Microsoft Edge

1. Obtenir l'accès à EDOF

1.1 Etre un Organisme de formation

Pour utiliser EDOF, vous devez remplir les conditions suivantes en tant qu'organisme de formation :

Détenir un numéro de déclaration d'activité attribué par les pouvoirs publics

Être à jour de vos obligations légales et réglementaires (transmission à l'autorité administrative du bilan pédagogique et financier, respect des obligations comptables)

Détenir une certification qualité délivrée par une instance de labellisation reconnue par France compétences

Proposer une offre de formation éligible au compte personnel de formation

Accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) dès la primo connexion au portail EDOF

1.2 Proposer des formations éligibles au CPF

Vous devez donc avoir une offre « référençable » sur le portail, c'est-à-dire une offre de formation ou des actions éligibles au CPF.

Article L6323-6 – du code du travail

Article D6323-6 – du code du travail et suivants

Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations éligibles au titre du compte personnel de formation

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

Actions éligibles au CPF :

- Un **diplôme, un titre à finalité professionnelle, un certificat de qualification professionnelle (CQP), un ou des blocs de compétences d'un titre**, à condition que ceux-ci soient inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (**RNCP**) ;
- Une **certification ou une habilitation** enregistrée dans le « Répertoire Spécifique des certifications et habilitations » (**RSCH**) ;
- Un **bilan de compétences** ;
- Une action de **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** ;

- Une préparation à **l'épreuve théorique du code de la route et à l'épreuve pratique** du permis de conduire autorisant la conduite des véhicules des catégories B, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE, mentionnées à l'article R. 221-4 du code de la route ;
- **Une action dispensée aux créateurs ou repreneurs d'entreprises ;**
- **Une action liée à l'exercice de missions de bénévolat ou de volontariat.**

Vous souhaitez vendre une/des formations certifiantes visant :

Un diplôme, un titre à finalité professionnelle, un certificat de qualification professionnelle (CQP), un ou des blocs de compétences d'un titre, à condition que ceux-ci soient inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;

Une certification ou une habilitation enregistrée dans le « répertoire spécifique des certifications et habilitations » (RS) ;

Les actions de bilan de compétences, VAE, Permis de conduire des catégories B, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE, les actions destinées à la création et reprise d'entreprise, l'exercice de missions de bénévolat et volontariat, sont éligibles au CPF sans condition d'inscription au RNCP ou au Répertoire Spécifique.

2. Qu'est-ce qu'une certification ?

Ce terme désigne tout diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle remis à une personne pour attester de sa qualification. Une certification, c'est par exemple un CAP, une licence professionnelle, le titre d'animateur de tourisme, le CQP garde d'enfants à domicile...

La certification vise la validation des compétences professionnelles au sens du code du travail.

Quelle différence entre chaque appellation ?

Globalement, on peut dire que l'appellation *diplôme*, *titre* ou *certificat de qualification professionnelle* dépend de la nature de l'organisme qui délivre la certification : Etat, Ministères, organisme de formation public ou privé, branche professionnelle...

Quel est le rôle de France compétences sur les certifications ?

Plus d'information : <https://www.francecompetences.fr/>

France compétences est en charge d'établir et d'actualiser les répertoires réunissant les certifications professionnelles en France :

La loi définit **deux sortes de certifications** :

- Les **certifications professionnelles, enregistrées au RNCP** permettant une validation des compétences et des connaissances acquises **nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles** et qui sont classées par niveau de qualification et domaine d'activité (Art. L.6113-1)
- Et les **certifications et habilitations, enregistrées au Répertoire Spécifique**, correspondant à des **compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles** (Art 6113-6) ou transverses.

3. Votre offre de formation n'est pas certifiante ?

3.1 Alors comment rendre vos formations certifiantes ?

Tout d'abord, la certification participe à la qualité des formations parce qu'elle s'appuie sur des référentiels précis, implique une démarche d'évaluation et permet de rendre visible les compétences acquises. Un parchemin attestant de la réussite aux évaluations est remis aux bénéficiaires.

3.2 Quelles alternatives s'offrent à vous ?

3.2.1 Créer une certification « maison »

- Interrogez-vous sur la pertinence et l'opportunité du projet de création.
- Identifiez le type de certification à mettre en place :
 - ✓ Vous pouvez créer un titre à finalité professionnelle si votre formation vise un métier.
 - ✓ Vous pouvez créer une certification sur une compétence ou un ensemble de compétences homogènes pour un enregistrement au répertoire spécifique.

Des informations sont à votre disposition dans le lien ci-dessous
<https://www.francecompetences.fr/certification-professionnelle/>

- Elaborez l'ingénierie de certification.
- Déposez votre demande d'enregistrement de la certification à France Compétences.

La démarche requiert du temps, des ressources et compétences disponibles pour conduire le projet.

Vous pouvez vous faire accompagner par un cabinet spécialisé.

3.2.2 S'adosser à une certification existante

- Recherchez une certification proche de la formation que vous mettez en œuvre.

- Référez-vous à la fiche de la certification (RNCP ou RS) enregistrée pour la trouver en utilisant des mots-clés sur le site <https://www.francecompetences.fr/recherche>
Un exemple

FRANCE compétences
LA FORMATION ET L'APPRENTISSAGE FRANCE COMPÉTENCES BASE DOCUMENTAIRE MÉDIATION
Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Bonjour, quelle certification cherchez-vous ?

📘 Le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) regroupe les certifications qui conduisent à un métier (attestant de toutes les compétences nécessaires à l'exercice de ce métier). Il recense les diplômes et les titres à finalité professionnelle et certains CQP.

7 résultats

- Prenez contact avec le certificateur indiqué dans la fiche qui vous intéresse

Un exemple :

RNCP561 - CAP - Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles Active
Niveau 3 MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

RNCP1852 - TP - Agent magasinier Active
Niveau 3 Ministère du Travail - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)

Les coordonnées de contact du certificateur ne sont pas forcément indiquées dans une fiche. Cela nécessite des recherches complémentaires de votre part pour trouver l'interlocuteur adéquat.

Chaque certificateur dispose de ses propres modalités/conditions d'utilisation de sa certification.

Certains certificateurs permettent l'utilisation libre de leur certification.

D'autres peuvent refuser ou vous donner la possibilité de mettre en œuvre la formation, ou l'évaluation finale, ou les deux.

Un accord/autorisation sera ainsi formalisé dans une attestation/une convention/une agrément à titre gracieux ou payant. Ce document vous permettra d'attester que vous êtes autorisé à former et/ou certifier sur la certification convenue.

Si vous ne souhaitez pas entamer ces démarches, vous ne pourrez pas vendre vos offres de formation dans EDOF puisqu'elles ne sont pas certifiantes.

Si vous créez une offre certifiante, sans autorisation du certificateur, vous vous exposez à des sanctions de la part de la Caisse des Dépôts indiquées dans les CGU Conditions Particulières des organismes :

ARTICLE 4 – MANQUEMENTS DES ORGANISMES DE FORMATION A LEURS OBLIGATIONS ET SANCTIONS

4.1 TYPES DE MANQUEMENTS ET DE SANCTIONS

4. Votre offre de formation est certifiante et vous disposez de l'autorisation du certificateur

4.1 La création d'une offre certifiante dans EDOF

Catalogue > Ajouter une formation

Nouvelle offre de formation

Étape 1/2

Quel type de formation éligible au CPF voulez-vous créer ?

- Formation certifiante
- Bilan de compétences
- Permis de conduire
- VAE
- Accompagnement à la création/reprise d'entreprise
- Cléa

4.2 Saisir le code d'identification de la certification préparée par votre formation.

Code d'identification

Pour que votre offre de formation figure dans le catalogue, vous devez saisir le code d'identification de la certification à laquelle votre offre est rattachée. Cela importera automatiquement les informations liées à la certification.

[Je ne connais pas mon code d'identification, comment l'obtenir ?](#)

Type de code

CPF

RNCP

Répertoire spécifique

Certif Info

Code

ex: 53457

Appliquer

Intitulé de la certification visée :

...

Pour cela, vous devez préciser le type de code que vous allez renseigner.

4.2.1 Un code RNCP, pour une certification enregistrée au RNCP

Exemple : vous souhaitez créer une offre visant le titre professionnel du Ministère du travail d'agent magasinier.

RNCP1852 - TP - Agent magasinier

Niveau 3

Ministère du Travail - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)

La fiche de ce titre est numérotée RNCP1852 dans le répertoire et la fiche est active
Vous saisissez 1852 dans la zone code.

Type de code*

RNCP

Répertoire spécifique

Certif Info

Code*

RNCP 1852

Appliquer

Intitulé de la certification visée :*

Titre professionnel agent magasinier - 102923

Ce bouton sera supprimé dans les semaines à venir

Cette action permet de remplir automatiquement l'intitulé de la certification et active le bouton « Suivant » du formulaire.

4.2.2 Un code Répertoire Spécifique pour une certification enregistrée au RS

Exemple : vous souhaitez créer une offre visant l'habilitation Prince2 niveau Praticien

RS1979 - PRINCE2® - Gestion de projet - Niveau Praticien

AXELOS Limited

La fiche est numérotée RS1979 dans le répertoire spécifique.

Vous saisissez « 1979 » dans le champs « code » d'EDOF puis cliquez sur « **Appliquer** ».

Type de code*

RNCP

Répertoire spécifique

Certif Info

Code*

RS 1979

Appliquer

Intitulé de la certification visée :*

PRINCE2® - Gestion de projet - Niveau Praticien

Ce bouton sera supprimé dans les semaines à venir

Cette action permet de remplir automatiquement l'intitulé de la certification et active le bouton « Suivant » du formulaire.

Rappel : vous devez obtenir l'autorisation du certificateur, ici, Axelos Limited, pour mettre en œuvre la formation et/ou la certification

Si vous ne connaissez pas le code d'identification de la certification, vous pouvez le rechercher sur l'espace officiel de la certification professionnelle de France compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche>

Rechercher une certification

Bonjour, quelle certification cherchez-vous ?

Type de repertoire

Tout RNCP Répertoire spécifique

Etat de la fiche

Toutes Active Inactive

D'autres informations sont également préremplies : **code FORMACODE, code NSF, code ROME, Organisme certificateur, Niveau d'entrée, Niveau à la sortie de la formation.**

Ces données ne sont pas modifiables dans EDOF.

Nouvelle offre de formation Étape 2/2

Préparation à la certification PRINCE2® - Gestion de projet - Niveau Praticien

i Code FORMACODE : 32035	i Organisme certificateur : <i>Pas de donnée</i>
i Code NSF : 320	i Niveau d'entrée : <i>Pas de donnée</i>
i Code ROME : Voir tous les codes	i Niveau à la sortie de la formation : Sans niveau spécifique

Pour compléter les champs suivants dans le cadre de la **création d'une offre certifiante RNCP ou RS**, nous vous remercions de vous référer aux autres Guides disponibles dans [PIOF](#) :

- **Créer et gérer une formation**
- **Créer et gérer une action**
- **Créer et gérer une session**

Merci de votre attention !